

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL MARDI 17 OCTOBRE 2023 18 H 45 À LA SALLE DE LA MAIRIE

Membres présents :

Joyce FAGE, Jean-Claude SERRES, Gilles BABY, Philippe GODARD, Patrick POUECH, Laurent WATTEZ, Martine BABY, Nicolas MOZIN, Cédric BORDENAVE.

Absents : Guillaume NIVALLE, Sandrine MARCELLI.

Procuration : Sandrine MARCELLI à Jean-Claude SERRES

Ordre du jour :

1 – Présence d'un représentant du Conseil Municipal des Jeunes : Léon Gallot-Lavallée

Le conseiller municipal des jeunes présente les projets qui ont été votés lors de leur dernière réunion :

- Fête de Noël à finaliser avec le Comité des Fêtes, une réunion ensemble devrait avoir lieu prochainement, pour ce projet,
- Demande d'aménagement du terrain derrière la salle des fêtes : city stade, terrain de boules, bancs, arbres fruitiers, ...
- Aboutir à un mélange générationnel
- Concours photo, pour les 3-18 ans uniquement, actuellement en cours.
- Ping-pong : la mise en place est terminée, charte validée, boîte à clés installée,
- Concours dessin envisagé au printemps
- Nathan VIOVY désigné comme rapporteur pour le conseil municipal des jeunes, Léon GALLOT-LAVALLEE est suppléant.

Le Conseil Municipal remercie le jeune rapporteur pour son compte rendu, il quitte la réunion.

2 – Convention T.D.F.

Monsieur le Maire donne lecture des termes modifiés de la convention qui a été adressé par TDF, suite à la demande de modification qui avait été actée par le conseil municipal lors de sa réunion en date du 31 janvier 2023.

- Loyer de 1 300 € sur une durée de 15 ans
- Majorable systématiquement lors de l'ajout d'un opérateur
- Loyer révisable à l'expiration de chaque année civile sur la base de l'indice du coût de la construction

Monsieur le Maire donne également lecture du contrat de cession proposé par TDF pour le rachat de la ferraille du pylône actuellement en place, les équipements étant retirés et rendus au Conseil Départemental qui en est le propriétaire.

Après discussion, il est décidé de reporter la signature de ladite convention et de ladite cession.

Les membres du conseil à la majorité (6 voix pour et 3 voix contre (SERRES JC, MARCELLI S, BABY M)) veulent un complément d'information sur la hauteur du pylône proposé.

Est-ce que 21 mètres, la hauteur du pylône actuel ne serait-elle pas suffisante pour permettre une meilleure réception pour les habitants de L'Herm, et ce sans prendre en compte les communes alentour qui auraient pu en bénéficier.

Il est mis en avant (MOZIN N.) qu'il ne s'agit que d'une action commerciale d'avoir 42 m.

La hauteur de 42 m est un obstacle visuel, une pollution visuelle (GODARD P.)

Cette demande sera effectuée auprès du Conseil Départemental, jugé plus neutre pour fournir cette réponse.

Monsieur le Maire expose qu'il leur a déjà été répondu qu'il s'agissait de ne pas multiplier le nombre de pylônes installés sur le département.

Demande de renseignements complémentaires pour la hauteur à la majorité (6 pour et 3 contre)

3 - SDE 09 - Travaux sur le réseau public d'électricité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil des travaux d'électricité qui devront se dérouler sur la commune : « Dépose esthétique BT en coordination avec le SMDEA s/P1 Bourg - 2^{ème} tranche câblage ».

Il rappelle que ces travaux qui devront coûter 1 900 € au SDE 09 sont totalement pris en charge par le SDE 09.

Il faudra trouver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux, ainsi qu'un lieu où l'entreprise pour déposer les matériaux inertes extraits.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour accepter la proposition du SDE 09 telle que présentée par le Maire.

4 - SE 09 - sécurisation BT s/P6 « BOUICHE »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil des travaux d'électricité qui devront se dérouler sur la commune : « Sécurisation BT s/P6 « Bouiche ».

Il rappelle que ces travaux qui devront coûter 8 300 € et sont totalement pris en charge par le SDE 09.

Il faudra trouver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux, ainsi qu'un lieu où l'entreprise pour déposer les matériaux inertes extraits.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour accepter la proposition du SDE 09 telle que présentée par le Maire.

5 - SED 09 - renforcement pour station UV La Calmette

En ce qui concerne la station UV située à La Calmette, des travaux de renforcement et d'extension du réseau BT s/P12 sont prévus.

Renforcement pour un montant de 35 300 € et

Extension pour un montant de 18 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que ces montants sont, dans leur totalité, pris en charge par le SDE 09.

Charge à la commune de proposer un lieu de stockage du matériel et des matériaux utilisés pendant les travaux, ainsi qu'un lieu de stockage pour d'éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables.

Vote à l'unanimité pour ces deux opérations.

6 - Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle le rapport de la CLECT, les membres du conseil en ont eu connaissance par l'envoi avec la convocation.

La commune aura, cette année 980 € à encaisser.

Les membres du conseil, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées.

7 - Commission électorale

Les membres de la commission de contrôle de la liste électorale sont nommés pour 3 ans, le dernier arrêté préfectoral les nommant date du 16 décembre 2020. Il faut donc les changer.

Les membres du Conseil municipal sont désignés :

Philippe GODARD, titulaire
Nicolas MOZIN, suppléant

Pour l'Administration (préfecture) sont désignés après tirage au sort :
BABY Karine, titulaire
RAUZY Bernadette, suppléant

Pour le Tribunal, sont désignés après tirage au sort :
CHICHEPORTICHE Mathias et SOULIE Jérôme en tant que titulaires
LARDOUX Béatrice et JALABERT Florine en tant que suppléants.

8 – Référent déontologue

Monsieur le Maire propose de voir avec le déontologue désigné par l'Agglo du Pays de Foix-Varilhes.

Le conseil donne son accord.

Une proposition nominative sera faite pour le prochain conseil, pour une prise de décision définitive.

Questions diverses

- PLUiH : Philippe GODARD, rapporteur
Rapport est fait sur la dernière réunion (qui a duré 3 h) avec le bureau d'études en charge du dossier.
Il fallait exprimer ce qui est souhaité pour l'avenir de constructibilité de la commune. Une commission interne s'est prononcée sur :
Le Bourg, Carol, Le Mesurier (avec 2 ruines), le Sabarthès, Les Marsals, Bourlet.
Il est aussi demandé de pouvoir raccorder le Pont Noir et le Pontet, ce qui représente une cohérence logique de continuité de construction.
Le projet de Mr BORDENAVE a été évoqué et des compléments d'information sont à fournir le plus rapidement possible. Réponse : contact pris avec SMDEA, il s'agit d'une aire naturelle.
- Enquête publique : Philippe GODARD, rapporteur, explique que l'enquête s'est déroulée sans évènement notable, elle s'est terminée le 10 octobre 2023. Le rapport du commissaire enquêteur est attendu, il a un mois pour rendre son rapport. S'ensuivra une délibération après réception.
- SMECTOM : Patrick POUECH, rapporteur, fait un rappel sur les derniers évènements qui se sont déroulés au SMECTOM pour le vote du BUDGET. Le budget n'a pas été voté, le SMECTOM est donc sous tutelle de la Préfecture.

En découle : pas de projet à venir, gestion uniquement sur les problèmes quotidiens.

La déchetterie de Foix va être mise aux normes et va être déplacé de l'autre côté de la route, à côté des Pompiers. Le site actuel n'est plus aux normes et ne devrait plus être utilisé. Mais, là encore, aucune décision ne peut être prise.

La commune d'Auzat et la Communauté de la Vallée d'Ax souhaitent se retirer pour le ramassage mais pas pour le traitement.

Ce qui est mis en avant c'est le fait de sacs à côté des containers qui ne sont pas ramassés ce que les communes trouvent anormal.

Problème de quorum à la première réunion pour le vote du budget, et aucune décision prise à la seconde.

La taxe incitative (sur le poids ou sur le nombre de passages pour les containers) sera mise en place, mais là encore, aucune décision de prise puisque sous tutelle.

Patrick POUECH demande à pouvoir obtenir, avant la prochaine réunion dont la date n'est pas encore fixée, une position de chaque membre du conseil afin de pouvoir voter dans le sens du plus grand nombre, lors de ce prochain vote.

- EDF a proposé de modifier en baissant la puissance souscrite. Le Maire a donné son accord. Il sera donc mis en place : 1.5 kVa au lieu de 1.9 kVa sur la Mairie et la Salle des fêtes.
Cela devrait avoir une incidence sur le montant du forfait lié au compteur.
- APE : SERRES J.C. rapporteur : suite à la dernière assemblée générale de l'Association des Parents d'Élèves de la Vallée de L'Alse, en date du 03 octobre 2023, l'information a été donnée de l'augmentation de 15 % du prix du ticket de cantine pour les élèves domiciliés hors Foix, soit de 6.60 € il passe à 7.60 €. (Pour information : pour les élèves domiciliés à Foix une augmentation de 2 %)
Pour les prix de l'ALAE :
1 enfant : 15.80 € à 20 € (27 % d'augmentation)
2^{ème} enfant : 12.60 € à 16 € (+ 27 % d'augmentation)
3^{ème} enfant : 7.05 € à 9 € (+28 % d'augmentation)

Pour la commune : 14 enfants sont concernés.

Les Maires des communes de Arabaux, L'Herm et Pradières se sont réunis. Il en est ressorti qu'ils souhaitent que l'Association active une procédure de réclamation. Et, seulement ensuite, les 3 élus feront une lettre commune avec copie à la Préfecture, l'Agglo et pourquoi pas les médias.

P. GODARD rappelle que les 3 communes n'ont pas fait le choix de faire manger les élèves à Foix, c'est une obligation. Il faudrait donc considérer pour ces 3 communes l'intégration en tant que « habitants de Foix ».

- Information : le Groupement Forestier de la Jordane a mis la commune au Tribunal Administratif par rapport à un Certificat d'Urbanisme refusé sur un terrain voisin de chez Monsieur SERRES.

Colombarium : BABY Martine, rapporteur : Présentation du projet d'agrandir le colombarium (ou seule reste 1 case).

Pour 9 cases : 5 202 €
Pour 12 cases : 5 652 €

Ce projet ne se fera qu'à partir de 2023, il faudra avant mettre tout en place pour l'installation.

- SDF : BABY Gilles, rapporteur : une location s'est déroulée dernièrement, organisation de 2 baptêmes, 160 personnes. Plainte d'un administré (anonymat conservé) par rapport au bruit. Une réflexion doit être portée sur la continuité de louer ou pas la salle des fêtes. La salle des fêtes a été louée 6 fois sur l'année 2023. Seule une fois a posé problème. BORDENACE Cédric pose la question : doit-on continuer à louer ou pas ? MOZIN Nicolas : non, on doit continuer car l'utilisation de la salle est pour tout un chacun. BABY Gilles précise que lors d'une location l'accès à la place et au terrain derrière n'est pas interdit. Décision prise de continuer à louer.

Fin de la séance : 21 h 20.